



Non aux éoliennes



Pont-Melvez : 16 ans après leur construction, les 15 éoliennes se fondent-elles dans le paysage ?

Les éoliennes de Pont-Melvez ont été mises en service en 2006. 16 ans après la construction, un habitant témoigne de la cohabitation avec les éoliennes.

La construction du parc éolien de Pont-Melvez, en 2006.

La construction du parc éolien de Pont-Melvez, en 2006. ©Archives Laurent LE FUR

Les éoliennes de Pont-Melvez, aux lieux-dits Keranfouler et Le Gollot, ont été mises en service en 2006. 15 éoliennes ont été construites entre les deux sites, sept à Keranfouler et huit au Gollot. À sa construction, ce parc était le plus grand de Bretagne. « On commence à en avoir pas mal sur la commune », témoigne un riverain du Gollot.

Cet habitant, qui souhaite rester anonyme, était contre le projet au départ. Après 15 ans de cohabitation avec les éoliennes, il maintient sa position.

Un riverain témoigne

« La première fois qu'on les a entendues, c'était en pleine nuit. Je dormais, j'ai cru que c'était la machine à laver, je suis allé voir, mais c'était les éoliennes. » C'est l'hiver qu'elles font le plus de bruit d'après lui. « Quand il y a beaucoup de vent, on ne les entend pas, mais quand il y en a peu et qu'elles tournent, on les entend beaucoup. » Il précise que le bruit du vent dans les arbres camoufle le son des éoliennes quand ça souffle.

La plus proche des éoliennes est à 400 m de chez lui. « On nous avait dit 500 m et on est à 400 m », s'alarme-t-il. La réglementation a fixé la distance minimum des éoliennes aux habitations à 500 m en 2010.

Les éoliennes de Pont-Melvez, relativement petites à côté des nouvelles générations, font 90 m de haut. « La vue n'est pas très belle » se plaint le riverain tout en rappelant que « personne n'en veut près de chez soi mais il faut bien produire l'électricité ».

Il explique aussi les tensions que le projet a créées au sein du village. Les propriétaires de terrain rapportent 4 000 euros par an et par éolienne. Certains agriculteurs gagnent donc de l'argent grâce aux éoliennes et d'autres non.

Des taxes fiscale sont aussi versées et répartées entre le bloc communal, le département et la région. La totalité du site a la capacité de fournir 20 000 foyers en électricité.

Le démantèlement ou le renouvellement du parc éolien de Pont-Melvez pourrait avoir lieu vers 2026, vingt ans après sa construction.

Source : [L'Echo](#)